Développement solidaire et lutte contre les inégalités mondiales : se donner les moyens d’agir, à la prochaine séance plénière



SÉANCES PUBLIQUES

PUBLIÉE LE 13/06/2023

Saisine liée :
DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE ET LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES : SE DONNER LES MOYENS D’AGIR

Le CESE propose un état des lieux de la loi cadrant son action internationale à mi-parcours pour l’atteinte des objectifs de développement durable (ODD) et à la veille du prochain Sommet pour un nouveau pacte financier mondial (22 et 23 juin).

De nouveaux équilibres géopolitiques ont émergé et appellent à la fin de rapports basés sur la dichotomie Nord/Sud ou Pays riches /Pays pauvres mais sur une réelle interdépendance des Etats. Les pays recevant l'aide internationale veulent ainsi faire entendre leur voix, agir et être partie prenante dans les négociations et conférences sur les aides publiques au développement.

Le CESE fait 3 constats :
- l'explosion des besoins de financement faces aux crises multiples : paupérisation croissante, crises politiques et sécuritaires, enjeux de survie liés à la question climatique.

- les montants d'aide internationale restent souvent promis

- l'impact du dérèglement climatique : les investissements annoncés/réalisés sont de plus en plus dédiés à la transition écologique et le Développement Durable au détriment des aides à la sécurité alimentaire, à l'éducation et à l'accès aux soins essentiels, notamment pour les femmes.

La Commission des Affaires européennes et internationales du CESE présidée par Serge Cambou (Groupe CGT FO) a nommé le rapporteur Jean-Marc Boivin (Groupe des Associations). Il présentera les 18 préconisations du CESE avant la tenue de ce Sommet :

Séance à suivre en direct Mardi 13 juin à 14h30 sur cette page

Une réflexion sur 3 axes

Le CESE a élaboré son travail en examinant

> ***L'importance du financement du développement,*** *notamment l'étude :*
> *- des engagements pris par les États pour avoir un niveau nécessaire d'aide publique au développement (APD) ;*
> *- de l'évolution du cadre financier international (orientations actuelles du système financier international, rôle des grands acteurs internationaux comme la Banque mondiale ou le Fonds Monétaire International, place des acteurs privés) ;*

> ***Les enjeux du rôle et de la responsabilité des acteurs de la société civile organisée en matière d'APD****.*
> *Le CESE a examiné l'intérêt d'une logique partenariale moins descendante avec les pays récipiendaires, à l'écoute des attentes de l'ensemble des acteurs de terrain dans les pays concernés ;*

> ***La redevabilité de l'État vis-à-vis des parlementaires, des citoyennes et des citoyens, des partenaires locaux et de la société civile organisée*** *telle que représentée au CESE, par des débats annuels prévus dans la loi mais non mis en œuvre, afin de réaffirmer les apports essentiels de tous les acteurs de la société civile (ONG, fondations, entreprises de toute taille, organisations syndicales, acteurs de l'ESS, …) en matière de solidarité internationale et de développement.*

Les avis du CESE sur le développement et la coopération internationale

-Projet de loi de programmation relatif au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales (Avis de suite) - 2020

-Projet de loi de programmation relatif au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales -2020

-La politique française de coopération internationale dans le cadre de l'agenda 2030 du développement durable -2016

© - copyright CESE - Novembre 2026